

PROCÈS – VERBAL
DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
STATUTAIRE
DU
20 FEVRIER 2010



LFBTA

LIGUE FRANCOPHONE BELGE DE TIR A L'ARC
ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF

SIÈGE SOCIAL : AVENUE DE MARATHON, 1
1020 BRUXELLES

N° D'ENTREPRISE : 443097681

Projet de Procès verbal de l'Assemblée Générale Statutaire

Annuelle tenue au Siege Social le 20 février 2010.

Accueil des mandataires, relevé des présences.

Présences : 96 mandataires

BRUXELLES : DE MAERE André, DE RUYTER Jean, BOTTIAU David, LIBERT Dominique, VAN AKEN Louis, AULOOS Viviane, PINCHART Michel, CALLAERT Myriam, TRIMPONT Alain, DE BROUWER Jacques, VAN BOGAERT Thierry, GYSEN Claude, MAERTENS Catherine, DOCKX Ronny, JOUVE Mélanie, LARDI Antonio, BAYENAY Sébastien, HEYSE Alain, DE MAERE Pierre, SEMMELING Jean, BILLET Marie Louise, DOYER Jacques, VAN WALLEENDAEL Pierre, SEYS Guy.

BRABANT : MAZAY Karine, LEROY Quentin, ANRIS Yolande, VAN LIPPEVELDE Paul, VAN HAMME Michaël, VANDENEDE Thierry, DELVAUX Paul, VANDEPOELE Mathieu.

HAINAUT : LEJEUNE Léon, DERAU René, RONSSE Marc, DETIENNE Jean-Claude, PAULUS Dominique, HENIN Jacques, DELTOUR Gérald, OLIVIER Pierre, AUTEM Dominique, VANCRAEYNST Jonathan, MACHUROT Baudouin, PARMENTIER Philippe, HUIN Jean-Pierre, NICOLAY Thierry, PRELIPCEAN Marina, de RYCKERE Eric, PIQUET Jean-Michel, DIPIERDOMENICO Antonio.

LIEGE : DEFLANDRE René, STELSY Eric, VANDERVELDEN Vincent, BACOT Paul, DELCOMINETTE Guy, HANIQUE Francine, DEFRAYE René, SLAVIERO Yves, BANI Ortensia, LEJOLY Daniel, BURGIO Lillo, RAEMAEEKERS Maxime, LAMARCHE Léon, GOFFARD Philippe, FLUHR Thierry, VERWILGHEN Jean-Pierre, SERVAIS Alain, COCQUYT Francis, NORGA Daniel, SARLET Pascale, MONFORT Willy, HENSEN Marc, NATHALIS Joseph, NOELMANS Anne, ENGLEBERT Eric.

LUXEMBOURG : MEYER Nathalie, BRENY Cédric, BEAUJEAN Jean-Claude, FLORENT Alexandre.

NAMUR : ESTIEVENART Philippe, PIERLOT Jules, WARSCOTE Nestor, MATAGNE Charles, ROSIERE Julien, BOEVER Pierre, VANDENBERGHE Daniel, SOUPLY Yves, PIETTE Charles, BINARD Michel.

COMMISSION NATURE : EELBO Marc, SCHELSTRAETE Willem, LAURENT Eric, CULOT Bernard, BARON Raymonde, WILLEMS Henri, ROBERT Dominique.

Procurations : 43 mandataires

BRUXELLES : PATERAKIS Akylas donne procuration à DE MAERE André,

CLESSE Robert donne procuration à CALLAERT Myriam, DE HOORNE Gilda donne procuration à DOCKX Ronny, VERSTRAETEN Michel donne procuration à LARDI Antonio.

BRABANT : COENEN Robert donne procuration à MAZAY Karine,

WAGNER Anne-Cécile donne procuration à LEROY Quentin, DETAILLE Benoît donne procuration à ANRIS Yolande,

FROIDTHIER Josiane donne procuration à DELVAUX Paul, SPRONCK Manu donne procuration à VANDEPOELE Mathieu,

HAEGEMAN Claude donne procuration à LEJEUNE Léon.

HAINAUT : SCARCERIAUX Guy donne procuration à DERAU René,

HANON Pascale donne procuration à MACHUROT Baudouin,

RAEYMACKERS Christiane donne procuration à PIQUET Jean-Michel,

THOMASSIN Charles donne procuration à PARMENTIER Philippe

LIEGE : ETIENNE Stacy donne procuration à STELCY Eric, DELHALE Annie donne procuration à DEFLANDRE René,

KYRITSOGLOU Sam donne procuration à VANDERVELDEN Vincent, LOUIS Patrice donne procuration à LEJOLY Daniel,

SCHLECK Marcel donne procuration à RAEMAEEKERS Maxime, WATRIN Georges donne procuration à ENGLEBERT Eric,

RENAUT Marcel donne procuration à NATALIS Joseph.

LUXEMBOURG : FISSERS Josy donne procuration à BRENY Cédric,

MEYER Christophe donne procuration à de RYCKERE Eric, KABOLE Patrick donne procuration à MEYER Nathalie,

VAN STEVENS Marie-Claire donne procuration à WILLEMS Henri,
 TEUWEN Christian donne procuration à BARON Raymonde, ALBERTY Muriel donne procuration à HANIQUE Francine,
 RICHEZ Alain donne procuration à BINARD Michel, BRUSSELAERS Dominique donne procuration à DELTOUR Gérard,
 SCHEER Philippe donne procuration à DELCOMINETTE Guy, LELOUP Séverine donne procuration à HENSEN Marc,
 SCHEPENS Marc donne procuration à FLORENT Alexandre, LEFEBVRE Yvon donne procuration à BEAUJEAN Jean-Claude,
NAMUR : HUBLET Véronique donne procuration à ESTIEVENART Philippe,
 ETIENNE Jean-Claude donne procuration à Rosière Julien, LATOUR Georges donne procuration à BOEVER Pierre,
 HEEREN Vincent donne procuration à MATAGNE Charles, LEROY Yvon donne procuration à SOUPLY Yves.
COMMISSION NATURE : PENETTO Pascale donne procuration à SCHELSTRAETE Willem,
 JOFFROY Gilles donne procuration à LAURENT Eric, JOLIVET Christian donne procuration à CULOT Bernard,
 ARNOULD Dany donne procuration à ROBERT Dominique, WIRTGEN Françoise donne procuration à OLIVIER Pierre.

Absents : 15 mandataires

BRUXELLES : MOINIL Sam, BRABANT : SERGE Jacques, KOLH Guy, VANDERHEYDE Bernard, BOLSAIE Mathieu.
HAINAUT : WATTIEZ Eddy, MILANI Jean-Claude, VANZEVEREN Barbara, BOUILLARD Patricia, GESSA Stephano.
LUXEMBOURG : MATHUS Francis, GEORIS Michel, COLLIGNON Philippe, ROUMA Didier.
COMMISSION NATURE : VAN DER HEYDEN Franck

2 procurations de mandant n'ayant de mandataires porteurs :

UNE PROCURATION DEPOSEE AU GREFFE LE JOUR DE L'AG N'A PAS TROUVE MANDANT PRENEUR.
 UNE PROCRATION ENVOYEE PAR COURRIER EST ARRIVEE AU SECRETARIAT ADMINISTRATIF LE 22-02-2010.

Procurations Annulées : 4 mandataires

DEUX PROCURATIONS ANNULEES CAR PORTEES PAR DES MEMBRES LFBTA N'ETANT PAS MANDATAIRES
 DESIGNES D'UN CERCLE POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 20 FEVRIER 2010.
 DEUX PROCURATIONS ANNULEES CAR PRESENTEES PAR UN MANDATAIRE DESIGNÉ D'UN CERCLE PORTEUR
 DE TROIS PROCURATIONS.

Pour rappel : voici la règle d'application en matière de procuration lors des AG en LFBTA.

L'article n°19 des Statuts de la LFBTA qui sont d'application depuis le 31 août 2008, précise que le **mandataire désigné** d'un cercle qui est empêché d'assister à l'assemblée générale **doit s'y faire représenter par un autre mandataire désigné**.

La procuration envoyée à tous les mandataires désignés pour l'AG 2010, dit la même chose (voir document « CONVOCATION-MANDATAIRE »).

L'article n° 18 des Statuts qui étaient d'application en 2006 disait : le **mandataire élu** d'un cercle qui est empêché d'assister à l'assemblée générale **doit s'y faire représenter par un autre mandataire élu**.

L'article 12b des Statuts constitutifs de l'ASBL LFBTA (approuvés par l'AG du 10 février 1990 et publiés aux annexes du « moniteur Belge » le 26 avril 1990 (n° d'identification 7453/90) disait déjà la même chose que la version appliquée dès 2006.

En conclusion : **seul un mandataire peut porter procuration de mandat d'un mandataire.**

Une seule procuration par mandataire suivant : ... art 23 Statuts 2008 ... art 22 Statuts 2006 ... art 12 Statuts constitutifs.

Une liste des présences reprenant le nom de tous les membres assistant en personne ou par procuration à l'assemblée a été signée avant la séance par le Président et la Secrétaire générale.

L'original de cette liste de présences, ainsi que les procurations, seront annexés au présent procès verbal et conservés dans le registre des procès-verbaux des assemblées générales.

La réunion se tient au Siège social de l'A.S.B.L., Avenue de Marathon, 1 à 1020 BRUXELLES

Après avoir constaté que l'assemblée était en nombre pour siéger et vérifié les procurations, le Président ouvre la séance à 10h00.

Ordre du jour de l'assemblée :

Chaque participant à l'assemblée à reçu copie de l'ordre du jour :

ANNEE 2009

Le Président ouvre la séance et présente l'ordre du jour :

1. Allocution du Président.
2. Approbation : - du procès verbal de l'assemblée générale du 21 mars 2009.

Le projet de PV se trouve sur le site (rubrique accès limité) et a été envoyé par courriel aux contacts des cercles en avril 2009 et ré-envoyé le 19 janvier 2010.

3. Rapport de la Secrétaire générale.
Réponses aux questions des cercles posées par les délégués des provinces et nature.
4. Rapport des administrateurs :
 - Arbitrage, règlement international.
 - Sport pour tous et de la jeunesse.
 - Lutte contre le dopage.
 - Gestion sportive.
5. Intervention de Directeur technique.
6. Rapport du trésorier : présentation des comptes annuels de l'exercice social 2009.
7. Rapport des vérificateurs aux comptes pour l'année 2009.
8. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2009.
9. Décharge aux administrateurs et aux vérificateurs aux comptes pour l'exercice social 2009.
10. Présentation du candidat à la fonction d'administrateur en charge de terminer le mandat laissé vacant par la démission de Madame Nathalie Meyer.
Une seule candidature a été déposée : Monsieur Bernard Florent (arbitre international continental).
11. Election.

INTERRUPTION

Le café sera servi dans la Cafétéria du Grand Serment Royal des Archers de Saint Sébastien Bruxelles.

ANNEE 2010

Le Président présente la suite de l'ordre du jour :

1. Présentation du budget de l'exercice social 2010 par le trésorier.
2. Approbation du budget de l'exercice social 2010.
3. Renouvellement du mandat des vérificateurs aux comptes ... élus pour l'olympiade 2009-2012, leur mandat est à confirmé chaque année.
4. Présentation du « Plan - Programme 2010 » par l'administrateur responsable de la gestion sportive.

DIVERS

Un apéritif dînatoire sera servi à la suite de l'assemblée dans la cafétéria du Grand Serment Royal des Archers de Saint Sébastien Bruxelles

Résolutions :

1. ALLOCUTION DU PRESIDENT.

Mesdames et Messieurs les représentants des clubs, bonjour.

Nous sommes heureux mes collègues et moi de vous rencontrer en nombre aujourd'hui, preuve s'il en est, de votre intérêt pour notre noble sport, et, pour sa gestion en Communauté Française de Belgique.

J'aimerais qu'avant de commencer cette assemblée générale, nous ayons une pensée émue pour les personnes qui nous ont quittés au cours de l'exercice écoulé.

Que celles-ci aient été de vos familles, ou qu'elles aient côtoyés vos clubs.

Permettez-moi d'y associer ces personnes qui un matin de ce début de semaine, ont quittés les leurs en lançant un « à ce soir », et dont le parcours s'est arrêté à la sortie de la gare de Halle.

Je vous demanderai de vous lever, et de respecter avec nous une minute de silence en leur mémoire.

L'assemblée respecte une minute de recueillement.

Je vous remercie.

Depuis l'assemblée générale dernière, le Conseil d'administration a eu à de nombreuses reprises, à prendre des décisions difficiles, voire très difficiles, et ce dans divers domaines, qu'ils soient humains, financiers, sportifs, ou autres.

Les Administrateurs en charge de ces différentes matières, les développerons au cours de leurs interventions respectives.

Je tiens ici à ouvrir une parenthèse, afin de remercier ces Administrateurs pour le travail fourni, et pour la justesse des décisions prises en ces temps difficiles.

Sur le plan sportif, par contre, il nous faut souligner les très bons résultats ramenés par nos archers des différents championnats et compétitions internationales, et ce dans les différentes disciplines : FITA, FIELD, 3D,....

Des records du monde ont également été battus au cours de cet exercice.

Avant d'y arriver, certains n'ont pas hésités à retrousser leurs manches, et à inviter leurs proches à faire de même, avec pour but, comme le disent les politiques, de trouver des moyens alternatifs de financements pour les aider à boucler les budgets de participation à ces compétitions. Chapeau pour les initiatives diverses, et bravo pour les résultats.

Avant de terminer mon allocution, et, de passer la parole à la Secrétaire Générale, je voudrais remercier la Présidente du Grand Serment, et son équipe, pour l'appui logistique apporté à l'organisation de cette Assemblée Générale.

Je vous remercie de m'avoir écouté !

2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 21 MARS 2009.

Certains cercles annoncent ne pas avoir reçu comme annoncé par la convocation, le projet de procès verbal par courriel.

Le secrétaire administratif prend acte, il vérifiera les archives courriels et veillera à ce que cela ne se représente pas pour le PV de 2010.

Par vote à mains levées, l'assemblée générale DECIDE à la majorité absolue des présents et représentés, d'approuver le procès verbal de l'Assemblée Générale du 21 mars 2009.

3.1. RAPPORT DE LA SECRETAIRE GENERALE.

Bonjour à tous,

Fin août 2009, à la veille de la période des transferts et du renouvellement des affiliations, la Ligue comptait 1982 membres, soit 119 membres de plus qu'en 2008.

Le comité d'accueil a, à l'issue de la période des transferts de septembre 2009, accepté 57 transferts.

A l'issue de la période de renouvellement des affiliations fixée, par le Conseil d'administration, au 15 octobre 2009 :

- Le cercle « les Compagnons du Rond le Duc Bouillon (607 RDB) » a mis fin à ses activités.
- 3 cercles, n'avaient renouvelé aucune cotisation de membres.

Et, comme ils n'ont pas répondu aux rappels envoyés, ils sont réputés démissionnaires suivant l'article 16 (pt a et pt b) des statuts.

Le 29 janvier 2010, le CA a décidé de proposer l'exclusion définitive des trois cercles : Archerie Bruxelles Club (202 ABC), EBSA Indian Head (408 EBSA) et Les Bras Bleus Verviétois (413 BBV).

A l'issue de mon intervention, il sera demandé à l'assemblée de se prononcer d'abord sur l'acceptation d'ajouter le point à l'ordre du jour et, en cas de réponse positive, de se prononcer sur l'acceptation ou non de l'exclusion définitive des trois cercles.

1883 archers, dont 363 nouveaux, étaient en ordre de cotisation au 31 décembre 2009. Ils sont représentés par les 160 mandataires convoqués pour cette Assemblée Générale Statutaire.

- 139 mandataires représentant les 63 cercles de tir sont présents ou représentés. Le quorum des 2/3, soit 108 mandataires est atteint.

Depuis le 1^{er} janvier, d'autres archers ont rejoint nos rangs, en date du 12 février nous comptons 1994 membres dont 529 nouveaux (363 + 66).

Le comité d'accueil a accordé l'agrément provisoire à trois cercles :

- « LES ARCHERS DE LA LIENNE » (615 ADL)
- « LES ARCHERS DE JODOIGNE » (258 LAJ)
- « LES ARCHERS DE FOSTEAU » (320 ECA)

La présentation de ces cercles à l'AG permet de leur accorder l'agrément définitive.

Comme vous l'avez remarqué, nous avons réédité la revue « l'Archer » en veillant bien sûr à adopter une forme moins onéreuse (moins de pages et papier de grammage plus petit et moins cher).

J'ai lancé un appel aux clubs afin de solliciter l'envoi d'articles susceptibles d'intéresser tous nos archers. Hélas, bien peu ont répondu à cet appel.

Je compte sur vous pour m'envoyer vos articles pour le prochain numéro d'avril prochain.

Comme vous avez pu le constater, nous avons connu une pénurie de carnets et d'étiquettes. Je me suis chargée de reconstituer les stocks.

Comme le sponsor, de la page arrière des anciens carnets, n'était plus demandeur, la proposition de prendre le relais a été faite à Monsieur Jean-Michel Piquet. Avec l'accord de sa société, il a accepté immédiatement et nous l'en remercions chaleureusement.

Je voudrais aussi vous informer qu'à la suite des déboires financiers de 2009 qui nous ont demandé beaucoup de temps pour maintenir la tête de la LFBTA hors de l'eau, les administrateurs commencent à se pencher sur le renouveau du RST.

Au terme de cette première année passée au sein du Conseil d'administration, je suis satisfaite du travail que l'on tente de réaliser avec mes collègues ici présents et je suis ravie de collaborer avec notre nouveau directeur technique qui travaille de façon très efficace et toujours dans l'intérêt des archers.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

3.2. EXCLUSION DE TROIS CERCLES.

A la demande de mandataires, le Secrétaire administratif précise pourquoi il est demandé à l'assemblée générale d'exclure ces cercles :

Seul l'Assemblée générale peut prononcer, à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés, l'exclusion définitive d'un cercle sur proposition du Conseil d'Administration (art 16 des statuts).

Les trois cercles sont proposés à l'exclusion car ils comptent moins de cinq membres.

Un des trois cercles n'a plus de membres effectifs LFBTA depuis septembre 2008. Quant aux deux autres, ils n'en ont plus depuis septembre 2009. Un des deux n'en ayant affilié que quatre en septembre 2008 et le second n'a atteint le quota de cinq membres en décembre 2008 qu'après de nombreux rappels.

Par vote à mains levées, l'assemblée générale DECIDE à la majorité absolue des présents et représentés, d'approuver l'ajout du point à l'ordre du jour et par la suite d'accepter l'exclusion définitive des trois cercles : 202 ABC, 408 EBSA et 413 BBV.

3.3. REPONSES AUX QUESTIONS POSEES.

Questions du Cercle de Theux (405 CTH) ...

Avant de répondre aux questions posées qui pour la plus part touchent le Plan Programme, il semble utile de présenter à nouveau dans les grandes lignes le contenu du plan programme proposé par la LFBTA à l'administration de la Communauté française :

- Le rapport d'activité de l'année écoulée
- La programmation budgétisée du Sport de Haut-Niveau pour la saison sportive à venir
- Les fiches individuelles des élites
- La formation des cadres.

La Programmation de la saison à venir :

Lors de l'élaboration du Plan programme, le Directeur Technique en collaboration avec les responsables des différentes cellules « Haut Niveau », s'entendent sur les activités, sur les actions qu'il leur semble utile de mettre en œuvre pour atteindre les objectifs sportifs définis pour la saison couverte par le Plan Programme.

Ces activités, ces actions sont :

- Des stages de préparation en salle ou en plein air de un ou plusieurs jours
- Des stages de pré-compétition (2 à 3 jours avant toute compétition internationale)
- Des compétitions de préparation internationale : Grand Prix continentaux et Coupe du Monde pour les séniors Coupe juniors pour les juniors et cadets.

Des compétitions au sommet : jeux Olympiques, Jeux Olympiques de la Jeunesse, Championnats du monde (années impaires), Championnats d'Europe (années paires) et Universiades.

Toutes ces actions sont ensuite budgétisées par le Trésorier suivant des barèmes et montants de référence fournis par l'administration de la communauté française.

Les fiches individuelles des élites :

Fiche reprenant les données générales, le curriculum vitae sportif, le planning sportif et les objectifs de chaque archer retenu dans la liste établie par le CA de la LFBTA après analyse des propositions de la commission de sélection LFBTA.

Seules les dépenses engagées pour les archers qui adhèrent au plan global de préparation pour la saison entière pourront être pris en compte pour l'introduction du bilan lié à chaque action.

Formation des cadres.

La budgétisation comprend également le volet formation des cadres et permet de financer la formation de niveau 1, de niveau 2 ou de niveau 3 selon les besoins de la LFBTA.

En termes de financement, cela comprend le défraiement des formateurs (déplacements et prestations), la location des locaux de cours et la préparation de ceux-ci.

1- Quel est le budget accordé par l'ADEPS pour la LFBTA en 2010 ?

Le budget maximum autorisé qui est accordé pour 2010 à la LFBTA ne nous a pas encore été communiqué. Il sera le reflet de la politique que l'ADEPS souhaite insuffler ... certaines actions pouvant être refusées, d'autres limitées budgétairement.

**2- Dans ce budget, quelles sont les sommes attribuées :
aux archers ayant le statut d'élite (=adultes)
aux archers ayant le statut d'espoir sportif (-25 ans et non mineurs d'âge) ?**

Le budget maximum autorisé n'est pas attribué nominativement aux athlètes. Chaque budget accordé, dans le plan programme correspond à la somme maximum que l'administration autorise pour la réalisation de l'action, de l'activité retenue.

3- Les sommes attribuées le sont-elles de façon nominative ou non ?

La réponse est non. Les sommes allouées pour le plan programme ne sont jamais nominatives.

Toutefois, la LFBTA propose chaque année une liste d'archers à l'obtention de la reconnaissance par l'ADEPS ... soit de Sportif de Haut niveau ... soit d'Espoir sportif.

Après analyse de la liste, la « commission 14 » nous informe des archers retenus et du statut accordé.

Seuls ces archers peuvent espérer recevoir une aide financière nominative sous la forme d'une bourse individuelle. Après réception des justificatifs demandés par elle, l'ADEPS charge la LFBTA de redistribuer à qui de droit les sommes allouées.

Précisons que ce budget est hors Plan Programme et que pour l'année 2009 le montant est de ZERO Euros, quant à l'année 2010... je vous renvoie au point 1 ... « Quel est le Budget accordé pour 2010 ».

4- Quels sont les archers internationaux de la LFBTA et pour quelles compétitions internationales, la LFBTA a-t-elle demandé un budget spécifique à l'ADEPS pour ces sportifs ?

Les budgets demandés à l'Adeps ne sont pas demandés pour des athlètes mais pour des activités, des actions précises

Les Archers dont la fiche individuelle se trouve au Plan Programme 2010 : reportez-vous à la présentation du plan Programme 2010 faite par l'Administrateur Responsable de la Gestion Sportive à la fin du présent rapport.

Les Compétitions internationales proposées au plan programme 2010 sont : reportez-vous à la présentation du plan Programme 2010 faite par l'Administrateur Responsable de la Gestion Sportive à la fin du présent rapport.

5- Compte tenu des retards et imprécisions dans certaines réponses lors de communications écrites à la ligue, le temps du secrétaire est-il suffisant ou celui-ci ne peut-il être détaché de tâches contraignantes et peut-être moins utiles, ce qui pourrait lui permettre de répondre plus rapidement aux attentes des gestionnaires dans les clubs ?

Le secrétaire administratif, seul appointé de la LFBTA, s'applique à réaliser les tâches qui sont les siennes avec sérieux.

Si certaines de celles-ci sont liées à la gestion de services aux cercles, elles ne sont qu'une partie de la gestion administrative de la LFBTA. Les tâches imposées par le pouvoir subsidiant demandent également temps et rigueur ... et que dire de la collaboration avec les administrateurs dans la gestion de leurs mandats. Si par moment, il peut exister un temps relativement long dans la réalisation de certaines tâches, évitons d'en imputer systématiquement la responsabilité au seul secrétaire administratif. Avant de pouvoir agir, il est parfois en attente de renseignements venant de tiers ... quant aux informations venant des cercles, elles ne sont pas toujours des plus précises elles non plus ... ajoutons que parfois certaines priorités peuvent s'imposer à lui.

Toutefois, si vous avez des remarques, des doléances particulières, voir des suggestions à formuler à son égard, nous vous invitons à en informer le Conseil d'administration par courrier. Celui-ci agira en conséquence.

INTERVENTIONS DE MANDATAIRES...

Un représentant de Theux demande que la communication de réponses émanant du secrétariat soit plus rapide. A tous le moins, si la réponse n'est pas envoyée immédiatement, il souhaite qu'un accusé de réception ne traîne pas. Le secrétaire administratif prend acte, il y veillera autant que faire ce peut.

Un représentant du cercle de Péruwelz intervient pour demander plus de communication de la part du CA. Le dernier problème important, qu'a connu son cercle, a été porté devant le CA. Si le cercle a bien reçu une réponse manuscrite tardive, il déplore que le CA n'ait à aucun moment souhaité rencontrer un de ses représentants. Le conseil d'administration veillera améliorer la communication.

6- Si Marc Ronsse est devenu responsable technique peut-il nous dire les suites qui seront apportées à la formation des initiateurs de 2009 et comment se terminera cette activité ? Comment voit-il son activité future avec les bénévoles des clubs et les élites qui y sont formés ?

Plusieurs questions en une... ..

Pour les cours d'initiateur, toutes les démarches théoriques ont été réalisés par mon prédécesseur, sauf la partie pratique qui concerne les stages.

Concernant les stages :

Comme déjà informé le stagiaire devait chercher un maître de stage.

Le stagiaire réalise 10 heures de stages dans une structure club et 10 heures dans une structure extérieure club, plaine de jeux, initiation pour une association, etc.

Le stagiaire rédige un rapport de son stage et l'envoie au secrétariat de la Ligue.

Son maître de stage fait un rapport d'évaluation de la prestation du stagiaire. Rapport d'évaluation qui peut être envoyé avec le rapport du stagiaire ou être envoyé par le maître de stage lui-même.

Une fois que le stagiaire a satisfait à toutes les démarches, celui-ci sera inscrit sur le document d'Homologation ADEPS, par le secrétaire administratif.

Lorsque le document contiendra l'ensemble des informations à propos des stagiaires inscrits à la formation 2009, il sera envoyé à l'ADEPS par voie électronique. L'administration transmettra au secrétariat une copie papier du document pour qu'y soient apposées les signatures nécessaires. Le document ainsi complété sera retourné à l'administration en y joignant le rapport signé par le jury de la formation.

Les démarches à suivre sont pour la plupart inscrites dans le Vade-mecum des formations qui est sur le site de la ligue.

Pour les problèmes vraiment spécifiques, le stagiaire peut contacter le directeur technique.

Comment le directeur technique voit-il son activité future avec les bénévoles des clubs :

Son activité est principalement liée à des obligations de ligue, les clubs sont amenés à s'organiser en interne avec leurs bénévoles.

Ce que le directeur technique a prévu, c'est une visite aux clubs pour autant que le club visité et le délégué de province n'émettent pas d'objection.

Lors de cette visite, il sera amené à demander aux archers ce qu'ils attendent de la ligue.

Les réponses seront présentées au CA pour analyse.

Durant les mois qui viennent de s'écouler, le directeur technique n'a pu s'organiser pour entamer la visite des clubs. La charge de travail qui est la sienne est loin d'être une sinécure.

Comment le directeur technique voit-il son activité future avec les élites :

La première démarche du directeur technique a été de mettre en place une structure pour les élites.

Philippe Prieels et Claude Gysen se sont proposés pour l'aider à encadrer les élites. Ils ont été avalisés dans leur fonction respective par le conseil d'administration ... Compound FITA pour Philippe et FIELD pour Claude.

Quant à Henri Willems qui était déjà en place pour le tir 3D, il a été confirmé dans la fonction.

Pour l'instant, cela fonctionne bien.

En ce qui concerne le futur proche la priorité est de consolider la confiance que nous accordons le pouvoir subsidiant.

Comme cela a déjà été dit, nos projets doivent s'inspirer le plus possible de la politique que l'ADEPS souhaite insuffler ... certaines actions pouvant être refusées, d'autres limitées budgétairement.

Quant au fonctionnement technique interne de la ligue, un organigramme a été réalisé.

Et pour terminer, quelques souhaits plus personnels du directeur technique au niveau sportif :

Le directeur technique souhaite pour l'avenir, l'intervention d'un sophrologue afin de travailler le mental avec les élites ... il espère qu'une solution sera trouvée pour financer le projet.

Afin d'aider à augmenter le niveau des archers recurves FITA (archers de la discipline olympique), il espère que le budget permettra l'organisation de stages d'une semaine encadrés par des entraîneurs renommés.

Quant au futur plus lointain, l'organisation d'une structure « Sport étude » encadrée par un entraîneur professionnel, est à envisager.

INTERVENTIONS DE MANDATAIRES...

Un représentant du cercle de Theux remercie le CA d'avoir répondu aux questions qui il n'en fait pas mystère, ont été posées afin d'être éclairé sur les actions concernant Zoé Göbbels.

Faire appel à des entraîneurs renommés allochtones, pourquoi pas ! Mais à l'instar de l'acceptation de permettre qu'Irina accompagne Zoé au championnat d'Europe en salle, pourquoi ne pas faire appel de manière plus structurelle aux forces vives de la LFBTA.

Le Conseil d'administration précise que l'accompagnement qu'il a autorisé pour le championnat d'Europe l'est à titre exceptionnel (précisé clairement dans le courrier) et que les frais inhérents au déplacement d'Irina sont totalement à la charge du père de Zoé (ce qu'il a accepté) ... aucun budget n'étant prévu tant par l'ADEPS que par la LFBTA.

Bon nombre de mandataires relèvent le danger de la décision. Le Conseil d'administration, bien qu'ayant pris soin de laisser trace écrite du caractère exceptionnel, a créé un précédent. Celui-ci pourrait faire jurisprudence !

Comment gérer la participation d'un coach par archer sélectionné ? La FITA ne l'autorise pas, elle limite le nombre d'accompagnant et en Belgique régionalisation oblige, le nombre est souvent divisé par deux.

Question du Cercle de HUY (402 HUY) ...

1- Serait-il possible de diminuer la puissance des compounds à 55 livres « en salle » ... Afin de permettre la longévité des cibles dans les clubs (une saison en plus correspond à environ une économie de 800 €).

Le règlement de la FITA est d'application dans tous les tirs en salle en LFBTA, il autorise 60 livres pour les arcs compounds.

Tous les tirs du calendrier LFBTA (provinciaux, de Ligue et BAIC) ainsi que les BAIC organisés en HBL sont retenus pour permettre le quota de tir préalable à la participation au Championnat de LFBTA et par conséquent de Belgique.

Serait-il cohérent d'autoriser d'utiliser 60 livres dans les BAIC et de limiter la puissance dans les autres catégories de tirs ... et n'oublions pas que les tirs de provinces sont gérés par les provinces et non par la LFBTA ... quant à imposer une réduction sur les BAIC, cela nécessitera un accord avec la HBL au sein de la FRBTA.

S'accorder sur une diminution de la puissance n'est pas lié à la seule volonté de la LFBTA.

INTERVENTIONS DE MANDATAIRES...

Un mandataire du cercle de Liège se demande comment contrôler la puissance en cas de décision de limiter celle-ci en salle ? Le contrôle nécessite l'utilisation d'un peson homologué (contrôlé par un organisme agréé) 24 heures maximum avant son utilisation.

Un mandataire du Grand Serment Bruxelles précise que la question amène à un faux débat. Est-il raisonnable de demander aux archers de tirer avec 40livres (par ex) durant la saison en salle et de recommencer sans transition, ou si peu la saison extérieure début avril avec une puissance remontée à 60 livres. Le risque de blessures musculaires et autres s'en retrouverait augmenté.

4.1a. Rapport du Vice – Président.

Mesdames et Messieurs.

Bien le bonjour à cette assemblée Générale annuelle de la LFBTA.

2009 s'annonçait comme une année calme ou dans aucun domaine on attendait de changements majeurs. Du côté de la FITA pas de révolution prévue, c'est dans un tout autre domaine que la mauvaise nouvelle est tombée. La mauvaise nouvelle est parvenue du côté de l'Adeps ... avec l'annonce de la diminution de 2/3 de notre budget espéré.

Ceci a eu comme suite directe le départ de Daniel Fievet, l'arrêt de notre revue et la suppression des certaines compétitions internationales.

Après plusieurs réunions d'urgence et un travail remarquable de notre trésorier la ligue pouvait souffler. On pouvait continuer mais avec des changements incontournables.

Nos archers ont pu participer à des compétitions internationales, mais ont du supporter une plus grosse contribution financière aux frais du déplacement qu'auparavant.

Des jeunes archers ont pu participer aux Championnats du Monde des Cadets et Juniors au USA et nos seniors aux Championnats du Monde à Ulsan.

Tandis que notre ami Henri Willems prenait sous ses ailes le 3D lors des Championnats du Monde en Italie, Claude Gysen a encadré le Field pour permettre la participation aux Championnats d'Europe en France.

Et, c'est en septembre que Marc Ronsse prend la direction générale de la gestion sportive en remplacement de Daniel.

Après les Championnats du Monde à Ulsan, le congrès des arbitres annonçait les nouveautés décidées par la FITA ... avec du changement pour les catégories d'âge des jeunes, de nouvelles distances pour les masters en tir FITA et les compétitions BAOC Belges (70m avec finales) qui devront appliquer la nouveauté : les matchs qui se tirent en set.

La plus grosse surprise viendra toutefois du côté des compound avec un tout nouveau défi pour 2011 : changements de distance, de blason et le Hit or Mis dans les finales.

Entre temps notre ami Bernard Florent a participé au séminaire des juges à Wiesbaden, Allemagne et à passé en même temps l'examen pour devenir juge EMAU. Examen qu'il a réussi.

Après la démission d'un membre du CA Bernard c'est proposé pour nous aider et a été coopté comme administrateur.

Comme tous les changements dans les règles FITA 2010/2011 doivent être suivis de près, épluchés, traduits en français et ceci en harmonie avec la HBL, j'ai demandé à Bernard d'en assumer la charge, ce qu'il a accepté.

Je n'ai nullement l'intention de quitter le Conseil d'Administration de la LFBTA, mais pour l'instant ma vie professionnelle me prend de plus en plus de temps.

Je reste à disposition de tous en temps que vice-président LFBTA et membre de la FRBTA comme vice-président et responsable arbitrage et règlements.

Merci à tous... .. Je passe la parole à Bernard.

4.1b. Rapport de l'Administrateur f.f. à l'Arbitrage.

Bonjour à toutes et à tous,

- Je vais tout d'abord vous informer des modifications arbitrales les plus simples :

La FITA a décidé de modifier les tranches d'âge pour les catégories cadets et juniors, ceux – ci restent maintenant 3 ans dans la même catégorie.

Cette modification était prévue d'application par la FITA dès le 1^{er} janvier 2010. Toutefois, en LFBTA, pour permettre aux archers concernés de faire leur saison indoor dans une même catégorie il a été décidé d'avancer cette modification au 1^{er} octobre 2009.

Le tableau permettant de savoir dans quelle catégorie un archer se trouve a été publié dans le dernier n° de la revue « l'Archer ».

Une autre modification concerne les Masters. Dès le 1^{er} avril 2010, les dames et hommes Masters tirent en tirs FITA, aux mêmes distances que les dames et hommes cadets ... à savoir à 60m et à 70m.

Il leur est toutefois possible de tirer les longues distances (70et 90m). Ils doivent pour ce faire, demander de participer en catégorie Séniors.

Comment ? En envoyant la demande au moyen du formulaire ad hoc, à la Secrétaire générale avec info au secrétaire administratif. Le formulaire ad hoc se trouve dans l'archer n°1 de 2010 et qui est disponible en téléchargement sur le site de la LFBTA.

Et pour clôturer cette première partie, le temps alloué aux archers pour monter en ligne après le signal sonore marquant le début d'une volée passe de 20' à 10'.

- Attardons nous maintenant sur les points plus importants :
 - Tir des finales des BAOC sous forme de sets
 - Procédure de classement des archers pour le BAOC

MATCHS DUELS : Dès le 1^{er} avril 2010, les matchs duels des phases qualificatives et finales sont tirés sous forme de sets. Le nombre de sets à tirer est fonction des phases tirées.

- *Phases qualificatives* : des **1/64^{ème}** de finales jusqu'au **1/8^{ème}** de finale, un **maximum de 3 sets** peuvent être tirés **un set** correspondant à une **volée de 6 flèches**.

- *Phases finales* : à partir des **1/4** de finale jusqu'aux **finales**, un **maximum de 5 sets** peuvent être tiré **un set** correspondant alors à **une volée de 3 flèches**.

COMPTABILITE DES POINTS : - Un archer **qui gagne** un set (match) marque **deux points**.
 - Un archer **qui perd** un set (match) ne marque **aucun point**.
 - En cas d'**égalité**, les **deux archers** marquent **un point**.

Cette procédure de comptabilité des points est la même pour toutes les phases : des 1/64^{ème} aux finales Bronze et Or.

Quelques exemples :

Dans le cas de sets de 6 flèches (Max 3 sets) : des 1/64^{ème} de finales jusqu'au 1/8^{ème} de finale

Exemple 1 : **Archer A gagne 1^{er} set** les points sont : A à 2 points B à 0 points
Archer A gagne 2^{ème} set les points sont : A à 4 points (2 pts du 1^{er} set gagné + 2 pts du 2^{ème} set)
 B à 0 points (0 pts du 1^{er} set perdu et 0 pts du 2^{ème} set).

Il est inutile de tirer un 3ème set car quel qu'en soit le résultat, l'archer B ne peut revenir à égalité ... même s'il gagne ce dernier set, il ne marque que 2 pts et perd le match 2pts à 4pts.

Exemple 2 : Archer A gagne 1^{er} set les points sont : A à 2 points ... B à 0 points
Egalité lors du second set les points sont : A à 3 points ... B à 1 point ... les archers marquant chacun 1 pt.
 Dans ce cas, l'archer B peut revenir à égalité de points avec l'archer A. En gagnant le troisième set, l'archer B marque 2 pts et totalise 3pts. Quant à l'archer A en marquant 0 pt il comptabilise également 3pts.

Comment les départager : la procédure a été également modifiée. Le départage sera déterminé par un tir de barrage (shoot – off) sans tenir compte des points marqué en cible mais bien en considérant la flèche la plus proche du centre du blason.

Si l'égalité persiste après le premier tir de barrage, un second sera tiré et ainsi de suite jusqu'à ce que le gagnant soit connu.

Dans le cas de sets de 3 flèches (Max 5 sets) : des 1/4 de finales au finale Bronze et Or

La situation est la même que pour les sets de 6 flèches, tant qu'il est possible pour l'un des deux archers de revenir à l'égalité dans le total des points des sets gagnés, il faut continuer à tirer les sets, dans le cas contraire c'est inutile.

Exemple 1 : Archer A gagne 1^{er} set les points sont : A à 2 points ... B à 0 points
Archer A gagne 2ème set les points sont : A à 4 points (2 pts du 1^{er} set gagné + 2 pts du 2ème set)
 B à 0 points (0 pts du 1^{er} set perdu et 0 pts du 2ème set).

Il est toujours possible a B de revenir à l'égalité donc le tir continue avec maintenant plusieurs possibilité :

1^{ère} possibilité : A gagne le 3ème set les points sont : A à 6 points (4 pts des 2 1^{er} sets gagnés + 2 pts du 3ème set)
 B à 0 points (0 pts du 1^{er} set, 0 pts du 2ème set et 0 pts du 3ème).

L'archer b ne peut revenir à égalité de points avec l'archer A, même s'il gagne les deux sets suivants, ses points cumulés seraient portés à 4 pts ... et A comptabilise déjà 6 pts. Il est donc inutile d'encore tiré un set.

2^{ème} possibilité : Egalité dans le 3ème set les points sont : A à 5 points ... B à 1 point ... les archers marquant chacun 1 pt.

Dans ce cas, l'archer B peut revenir à égalité de points avec l'archer A. En gagnant les quatrième et cinquième sets, l'archer B marque 4 pts et totalise 5pts. Quant à l'archer A en marquant 0 pt il comptabilise également 5pts. Dans ce cas de figure, on tir le quatrième set ce qui autorise :

possibilité 2a : Archer A gagne 4ème set A totalise 7 pts et B 1 pts ... les jeux sont faits.

possibilité 2b : Egalité dans le 4ème set A totalise 6 pts et B 2 pts ... les jeux sont faits.

possibilité 2c : Archer B gagne 4ème set A totalise 5 pts et b 3 pts ... le 5ème set sera tiré

En cas d'égalité à l'issue du 5ème set, la procédure est la même que décrite ci-avant pour les 3 sets.

Ce n'est plus le total des points des flèches en cible qui détermine le gagnant mais bien le total des points gagné par sets.

Il n'y aura plus de records pour 12 flèches.

Résumé :

Des 1/64ème de finales jusqu'au 1/8ème de finale max 3 sets (un set = 1 tir de 6 flèches)

A partir des 1/4 de finale, max 5 sets (un set = 1 tir de 3 flèches)

1 set gagné = 2 points, 1 set perdu = 0 points, égalité = 1 point pour chaque archer

Tant le nombre de sets restant permet à l'un ou l'autre archer de revenir à l'égalité, il faut continuer à tirer les sets.

Classement BAOC :

Les duels (matches) se tirent sous forme de sets, ceci entraîne une difficulté pour classer les archers au fur et à mesure de l'élimination.

En effet : lorsqu'un archer est éliminé, il se retrouve avec les points de sets obtenus et non les points marqués en cible, ce qui a pour conséquence qu'au stade des 64^{ème}, 32^{ème}, 16^{ème}, 8^{ème} et 1/4 de finale, les archers éliminés peuvent tous se retrouver à égalité de points de sets. Hors pour attribuer les points du ranking (classement général) du BAOC, il est important de les départager. Le classement prendra donc en compte à chaque étape éliminatoire, les points obtenus lors des qualifications.

Exemple : au stade des 32^{ème} de finale, 32 archers sont éliminés.

Pour leur attribuer une place dans le classement général du BAOC, ils seront classé suivant les points de qualification.

L'archer qui a fait le moins de points en qualification sera classé 64ème et ainsi de suite dans l'ordre croissant des points obtenus, jusqu'à la 33^{ème} place attribuée à l'archer qui a obtenu le plus de points en qualification.

Cette procédure est répétée jusqu'aux 8^{ème} de finale compris.

En 1/4 de finales : les archers sont classés suivant le nombre de sets gagnés.

Exemple : à ce stade, quatre sont éliminés.

Pour les classer, il sera tenu compte du nombre de sets qu'ils ont gagné. L'archer qui a gagné le moins de sets sera classé 8^{ème} et ainsi de suite dans l'ordre croissant des sets gagnés jusqu'à la 5^{ème} place attribuée à l'archer ayant gagné le plus de sets.

En cas d'égalité au nombre de sets gagnés, le départage se fera suivant les points obtenus au dernier match tiré.

Si l'égalité persiste, les archers sont déclarés à égalité, ils occupent la même place dans le classement et la place suivante n'est pas attribuée.

Dès les 1/2 finale, le départage ne pose plus de problème, le classement sera conforme aux résultats des finales Bronze et Or.

Un résumé est disponible merci de ne prendre qu'un exemplaire par club, ce document sera disponible sur le site de la LFBTA très prochainement.

Si vous avez des questions concernant les modifications, Patrick Wiggeleer et moi-même sommes à votre disposition après cette assemblée et en cas de besoins, par la suite n'hésitez pas à nous contacter.

Concernant l'arbitrage en LFBTA, un règlement spécifique aux arbitres a été rédigé et sera présenté et expliqué lors de l'assemblée des arbitres qui est programmée le 27 février 2010. Ce règlement sera intégré au RST qui est en élaboration.

Une lettre d'information destinée essentiellement aux arbitres est également éditée. Cette lettre présente surtout toutes les informations utiles concernant les modifications aux règlements, et aussi quelques questions réponses à propos de cas vécus.

Merci de votre attention.

INTERVENTIONS DE MANDATAIRES...

Un mandataire de E'Cool Archery Club demande quels critères ont amenés à prendre la décision de faire tirer les masters aux distances des cadets.

La FITA est à l'écoute de ses fédérations. La LFBTA depuis plusieurs saisons déjà organise les tirs à 70-60-50-30 pour les masters séniors qui le souhaite ... étions nous les seuls ?

La FITA a proposé la modification et celle-ci ayant été acceptée, est mise en application.

5.2 Rapport de l'Administrateur au Sport pour tous et à la Jeunesse.

Bonjour a tous,

A propos de la jeunesse.

Comme les années précédentes, le « Pôle Jeune » a fonctionné suivant un programme d'activité de préparation aux compétitions nationales et internationales.

Ces activités sont :

- Des stages de préparation en salle d'une journée
- Des stages de pré-compétition (2 à 3 jours avant toute compétition internationale)
- Une compétition de préparation internationale : Coupe juniors pour les juniors et cadets.
- Deux compétitions au sommet : Championnats d'Europe et jeux Olympique de la Jeunesse.

Aujourd'hui, 20 jeunes participent aux actions du « Pôle Jeune ».

Ils peuvent être répartis suivant leur niveau d'expérience :

- Neuf ont déjà une expérience internationale.
- Quatre sont retenus comme nationaux.
- Les sept derniers sont en phase de détection.

Pour la saison en plein air 2010, le staff d'encadrement estime que huit d'entre eux ont une réelle chance de se qualifier pour défendre nos couleurs lors des compétitions internationales 2010.

Il table plus particulièrement sur l'une d'entre elle qui a la capacité de se qualifier pour profiter de la place quota belge qui ouvre les portes des Jeux olympiques de la jeunesse.

Je vous rappelle que la LFBTA est toujours prête à aider les jeunes compétiteurs. Le jeune souhaitant accéder au « pôle jeune » doit simplement déposer une demande motivée près du responsable de la structure.

Je tiens particulièrement à remercier Messieurs Claude Gysen et Philippe Prieels pour l'aide qu'il m'apporte dans le travail d'encadrement des jeunes

Concernant les déplacements des jeunes en international lors l'année 2009 :

Deux coupes juniors et un championnat du monde étaient planifiés.

La première coupe junior se déroulait en Pologne : les résultats des participants de LFBTA sont

- Elke Verdin termine 5^{ème} en CDC
- Jonathan Vandergucht termine 39^{ème} en RHC
- Nicolas Van Reybrouck termine 14^{ème} en CHJ
- Corentin Moemaers termine 7^{ème} en CHJ

La deuxième coupe junior fût annulée faute de moyen financier à la suite de la restriction budgétaire... .. indépendante de notre volonté.

Les championnats du Monde jeune ont eu lieu à Antalya au USA : quatre archers de la LFBTA y participaient.

- Zoé Göbbels qui termine 8^{ème} RDJ
- Elke Verdin qui termine 19^{ème} CDC
- Nicolas Van Reybrouck termine 29^{ème} en CHJ
- Corentin Moemaers termine 34^{ème} en CHJ

A propos de Sport pour tous.

Un stage en plein air ouvert à tous les membres, quel que soit leur niveau, annoncé lors de l'AG de mars 2009, a été organisé le 6 juin 2009 sur le terrain de la compagnie de Liège.

Une vingtaine d'archers ont participé. Le constat que nous pouvons en tirer n'est pas un scoop, bon nombre d'archers ont des connaissances réduites en matière d'archerie.

J'invite donc tous les cercles qui souhaitent apporter un petit plus à leurs archers en accueillant une journée « Sport pour tous » de nous en informer.

Le but étant de permettre aux archers de passer une agréable journée encadrée par des entraîneurs de la Ligue ... et d'en revenir armer de quelques nouvelles techniques.

Merci pour votre écoute... .. Je reste à votre disposition pour tous renseignements que vous souhaitez obtenir à propos de mon intervention.

5.3 Rapport de l'Administrateur en charge de la Lutte contre le dopage.

Plusieurs contrôles antidopage ont eu lieu au cours de l'exercice écoulé, la majorité des tests se sont révélés négatifs. Toutefois, un contrôle nous a été signalé positif. A la suite d'un examen plus approfondi et après que l'archer ait pu exposer son cas devant le conseil d'administration et ensuite devant le Médecin de la Ligue, il en ressort qu'il s'agit plus d'une négligence de l'archer que de dopage au sens propre du terme. La sanction a donc été réduite au minimum possible, à savoir une réprimande, la perte des points et du classement de la compétition où le contrôle avait eu lieu et l'obligation de se mettre en ordre en demandant « l'exemption pour usage thérapeutique » dans les plus brefs délais. La FITA a accepté notre décision.

Il est vrai, que nombre de demandes d'usages à fins thérapeutiques, ont été rentrées, et que la nouvelle méthodologie mise en place avec notre médecin conseil, le Docteur BETTENDORF, permet à un archer ayant rentré sa demande, d'avoir en sa possession, le certificat d'autorisation accepté, dans la semaine suivante.

Nous avons quelque peu changé la procédure, pour éviter que comme voici quelques mois, certaines demandes restent en attente trop longtemps.

Petit rappel pour vos membres désireux d'introduire une demande d'usages à fins thérapeutiques : tout d'abord les documents adéquats sont téléchargeables sur le site de la LFBTA, (rubrique Règlements & documents → Dopage → Demande abrégée), ou sur demande au secrétariat administratif, ou encore directement chez moi.

Cette demande dûment complétée par le médecin traitant (qui n'oubliera pas d'y indiquer la durée prévue du traitement c'est important) et signée par l'Archer, doit être placée dans une enveloppe avec ses noms & prénoms, et glissée dans une seconde enveloppe, celle-là avec mes coordonnées. En effet le contenu de la demande, relève du secret médical, et ne peut en aucun m'intéresser.

Une fois l'autorisation de retour à l'Archer, je conseille de toujours avoir celle-ci dans la valise d'arc. En cas de contrôle, il suffit de la présenter au Médecin désigné.

5.4 Rapport de l'Administrateur à la gestion sportive.

6. Intervention du Directeur Technique.

La direction technique

Compte tenu de la restriction budgétaire et de la mise à disposition du Directeur technique, la gestion de l'année 2009 a été difficile à réaliser.

Néanmoins je pense que nous avons réussi à limiter au mieux les dégâts.

Et lorsque j'analyse la saison achevée, force est de constater que les élites ont tous donner le meilleur d'eux mêmes. Nous avons des archers très motivés, et je les en remercie chaleureusement.

Bilan sportif de la saison 2009

Les Séniors FITA : une coupe du monde, un grand prix, les universiades et les championnats du monde étaient planifiés à leur intention.

Coupe du monde eu lieu à Porec (Croatie)

Un seul participant, il s'agit de Sam Kyritsoglou qui termine 35^{ème}.

Grand Prix de Sophia (Bulgarie) : 4 archers y représentaient la LFBTA.

Sam Kyritsoglou qui termine 1^{er}

Sarah Prieels qui termine 4^{ème}

Michèle Massina qui termine 10^{ème}

Mathieu Vandepoele qui termine 12^{ème}

En équipe mixte, Sam et Sarah terminent 2^{ème}.

Très belle performance de nos archers, vraiment félicitations.

Universiades à Belgrades (Serbie) : Parmi les participants 4 archers de LFBTA.

Julien Depoitier qui termine 8^{ème}

Catheline Desso y qui termine 12^{ème}

Grégory Aerts qui termine 22^{ème}

Mathieu Vandepoele termine 31^{ème}

En Equipe, Grégory, Julien et Mathieu furent amenés à défendre nos couleurs ... ils terminent à une très belle 5^{ème} place.

Championnats du Monde à Uslan (Corée du Sud) : Deux participantes de la LFBTA.

Catheline Desso y s'y classe 36^{ème} et Sarah Prieels termine 71^{ème}

Le résultat n'est pas à hauteur des espoirs placés en nos archères. La leçon que nous pouvons en tirer pour l'avenir est d'éviter de sélectionner sur des critères points trop bas par rapport au niveau mondial.

Quelques appréciations à propos des élites SéniorsFITA

En élites fédérales, Michèle Gillet réalise une bonne première saison.

Quant à Pierre Huin, il a eu difficile a conjuguer le tir à l'arc avec les études. Au vue des difficultés rencontrées il a mis un terme à sa carrière sportive.

En espoirs sportifs, sur base des résultats de Sofia et des Universiades, Catheline, Sarah, Grégory, Julien et Mathieu ont réalisés une bonne saison.

Le sportif de Haut niveau, Sam à atteint ses objectifs, tant au niveau national qu'au niveau international.

Bravo à tous

Les seniors FIELD : le tournoi des 5 Nations, les Jeux Mondiaux et le Championnat d'Europe étaient planifiés à leur intention.

Au tournoi des 5 nations : nos archers se classent :

Marina Prelipcean 1^{ère} en RD

David Bottiau 2^{ème} en BBH

Sébastien Denayer 1^{er} en CH

Vincent Vandervelden 6^{ème} en CH

Aux Jeux Mondiaux à Tiawan : 2 archers de LFBTA étaient en lisse.

Marina Prelipcean qui termine 11^{ème}

Sébastien Denayer qui termine 16^{ème}

Aux championnats d'Europe en France (Saignes) : 4 représentants de LFBTA s'y sont distingués.

Zoé Göbbels termine avec une très belle 2^{ème} place catégorie RD sénior alors qu'elle est encore junior.

Vincent Vandervelde termine 7^{ème} (CH)

Sebastien Denayer termine 16^{ème} (CH)

David Bottiau termine 19^{ème} (BBH)

Ce que l'on peut dire à propos des archers Fields

Deux des trois places quota aux jeux mondiaux ont été honorées par nos archers FIELD.

Zoé réalise une performance de taille avec sa deuxième place au championnat d'Europe.

La 7^{ème} place de Vincent laisse augurer son accession au statut de sportif de haut niveau. (si tel est le bon vouloir de l'administration).

Très bien, que dire d'autre que bravo.

L'équipe Sénior 3D : discipline encore très jeune mais qui progresse très vite. Si vite qu'il est difficile de les suivre financièrement.

Serge Verrier, Sportif de Haut niveau en 2009, locomotive de la discipline a fait des émules. Huit archers ont introduits leurs demandes comme élite fédérale pour 2010.

Des championnats du Monde ont eu lieu en Italie (Latina) : nos couleurs étaient défendues par 4 archers.

Serge Verrier termine 7^{ème}

Claudine Boxho termine 7^{ème}

Mireille Toussaint termine 16^{ème}

Simon De Wrangel termine 20^{ème}

Bonne prestation d'ensemble.

Félicitation aux archers

L'année 2009 restera sans doute longtemps dans notre mémoire suite à la restriction budgétaire annoncée par la communauté française ... Restriction qui nous a amené à remettre notre Directeur Technique Daniel Fievet à disposition de la Communauté française.

Décision qui nous a amené à remettre en question le fonctionnement de plusieurs activités de haut niveau :

- Nous avons dû annuler des déplacements.
- Nous avons dû demander une intervention financière plus importante aux élites pour les déplacements en international.
- Chercher d'autres moyens pour limiter le coût des activités en international.
- Annuler des stages.
- Et nous avons dû palier au retrait de Daniel.

C'est comme cela que le CA m'a demandé de reprendre la direction technique.

Après le départ de Daniel Fievet, j'ai trouvé des dossiers, parfaitement classé, parfaitement établi. Je ne peux que le remercier pour cela... .. Merci à lui pour tout le travail qu'il a accompli.

7. Rapport du Trésorier.

Le budget prévu lors de l'AG du 21 mars 2009 prévoyait un exercice déficitaire de 5.900 €.

Suite aux restrictions budgétaires, ayant nécessité le licenciement du Directeur Technique, Monsieur Daniel Fievet, et à la politique de stricte austérité menée par le Conseil d'administration suite à cette situation, le bilan de l'exercice se présente sous la forme d'un résultat positif.

Ne crions pas trop vite victoire !!

Il faut toujours savoir que pour établir ce bilan, il a été tenu compte d'une **estimation objective** des montants à recevoir du pouvoir subsidiant, l'ADEPS, pour solde du dossier comptable relatif au Plan Programme 2009, dossier rentré à l'Administration le 29 janvier 2010 et pour lequel nous ne serons informés et crédités des montants définitifs que dans le courant du mois de mai de cette année.

Le Conseil d'administration est conscient que le résultat positif de l'exercice 2009 est en partie dû à l'aide financière que les sportifs de haut niveau ont consentis en vue de permettre leur participation aux compétitions internationales.

Si les prévisions se révèlent correctes et que la Communauté française nous rembourse les frais engagés en 2009, un examen objectif de la situation financière sera effectué en vue de pouvoir **ristourner en partie ou en totalité** les montants avancés par nos athlètes.

A ce propos, étant donné que les budgets pour l'exercice 2010 ne nous seront connus qu'au courant du mois de mai, le Conseil d'administration a décidé, sur base du même principe que 2009, de faire participer les athlètes aux frais relatifs aux compétitions prévues entre janvier et mai 2010.

Venons-en maintenant à l'examen des comptes de l'exercice 2009.

Vous trouverez dans les documents qui vous ont été transmis :

-En première page, le **BILAN** comptable tel que la loi nous impose de le présenter.

-En seconde page, le **COMPTE D'EXPLOITATION**

Ce document se divise en deux parties :

1. les Charges, en d'autres termes les frais, lesquels sont présentés par rubrique.
2. les Produits, en d'autres termes les recettes, lesquels sont également présentés par rubrique.

-En troisième page, une **ANALYSE COMPARATIVE** entre l'exercice précédent (2008) et l'exercice que nous examinons ce jour (2009). Comme les années précédentes, je n'ai fait figurer dans cette analyse que les postes représentatifs.

Remarquons :

-Le coût de notre revue dont les dépenses réduites n'ont pas pu être compensées par une augmentation des insertions publicitaires, le montant global des cotisations qui n'a pas atteint le montant escompté du fait que tous les clubs n'affilient pas la totalité de leurs membres, l'augmentation des frais pour imprimés (renouvellement du stock de carnets de tir, l'augmentation des primes d'assurance (plus de membres = plus de primes), la réduction des frais propres au fonctionnement administratif (fournitures, timbres, téléphone, etc...),.

-En ce qui concerne le volet couvert par l'intervention de l'Adeps, le bilan déficitaire est de **6.677.25 €** comparé au déficit 5.634,65 € en 2008. Ce résultat est évidemment fonction de l'approbation du bilan du PP 2009 rentré fin janvier et dont nous ne connaissons le résultat qu'au mois de mai 2010.

-En quatrième page, la **PROPOSITION BUDGETAIRE** pour l'exercice 2010, laquelle sera explicitée dans la seconde partie de cette assemblée générale.

Vérification des comptes et obligation d'une attestation par un réviseur d'entreprise.

L' AISF nous a signalé, suite à l'intervention de ce groupement de fédérations auprès du Ministre des Sports de la Communauté française, que celle-ci a décidé d'annuler l'obligation d'un examen des comptes par un réviseur d'entreprises.

Je remercie chaleureusement Messieurs DOCKX et SERRON pour les avis et conseils professionnels qu'ils m'ont prodigués durant cet exercice comptable.

Je tiens également à remercier tous les membres du Conseil d'Administration, le Secrétaire administratif et le Directeur Technique pour l'aide et l'étroite collaboration dont ils ont fait part et sans lesquelles il ne m'aurait pas été possible de remplir mon mandat bénévole de trésorier.

Je suis à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous remercie de votre attention.

<u>BILAN DE L'EXERCICE SOCIAL 2009 ... CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2009.</u>			
<u>ACTIF</u>			
<u>ACTIFS IMOBILISES</u>			
I	<u>FRAIS D'ETABLISSEMENT</u>	0,00	0,00
II	<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>	0,00	0,00
III	<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>		
	Mobilier et Matériel de bureau	557,99	557,99
IV	<u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>	0,00	0,00
<u>ACTIFS CIRCULANTS</u>			
V	<u>CREANCES A PLUS D'UN AN</u>	0,00	0,00
VI	<u>STOCK ET COMMANDES EN COURS</u>		
	Marchandises	361,34	361,34
VII	<u>CREANCES A UN AN AU PLUS</u>		
	Subsides ADEPS à recevoir	57 749,92	
	Créances diverses	0,00	57 749,92
			57 749,92
VIII	<u>PLACEMENTS EN TRESORERIE</u>		
IX	<u>VALEURS DISPONIBLES</u>		
	Banque Delta Lloyd (vue)	5 883,01	
	Banque Delta Lloyd (dépôt)	70 594,70	76 477,71
X	<u>COMPTES DE REGULARISATION</u>	0,00	0,00
Total ACTIF			135 146,96
<u>PASSIF</u>			
<u>FONDS SOCIAUX</u>			
I	<u>CAPITAL</u>		
	Capital	7 436,81	7 436,81
IV	<u>RESERVES</u>		
	Réserves disponibles	9 443,33	
	Réserves pour activités	29 913,62	39 356,95
V	<u>RESULTATS REPOTES</u>		
	Perte reportée (exercice 2008)		2 189,39
	Bénéfice reporté	2 189,39	
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFERES			14 000,00
VII	Provision pour risques et charges	14 000,00	
<u>DETTES</u>			
VIII	<u>DETTES A PLUS D'UN AN</u>	0,00	0,00
IX	<u>DETTES A UN AN AU PLUS</u>		
	Fournisseurs	20 682,81	
	Précompte professionnel	0,00	
	Facture à recevoir	3 325,00	
	Cotisations payées d'avance	48 156,00	72 163,81
X	<u>COMPTES DE REGULARISATION</u>		
Total PASSIF			135 145,96

COMPTE D'EXPLOITATION AU 31 DECEMBRE 2009.

CHARGES

Classe 62	Rémunération et charges sociales	61 776,54	61 776,54
Classe 63	Amortissements	781,33	14 781,33
635000	Provision pour PP	14 000,00	
	<u>Frais de gestion administrative</u>		
641050	carburant – véhicule en prêt	1 551,53	
641100	Fournitures de bureau	1 921,94	
641200	Imprimés – Documents divers	3 174,45	
641300	Timbres postes	533,90	
641400	Téléphone –Fax – Interne	1 411,51	
641410	Internet - location et utilisation	1 350,27	
642100	Frais de gestion Informatique	1 274,35	
642200	Acquisitions informatiques	<u>500,00</u>	11 717,95
641650	Acquisition tenues Equipe Nat.	2 196,79	
643100	Frais d'édition périodique	12 098,46	
643200	Publicité	0,00	
644200	Frais de location locaux	2 250,00	
644300	Frais de publication Moniteur Belge	112,41	
645100	Assurances	8 397,98	
647100	Frais de formation arbitrage	1 494,14	
648100	Frais de déplacements responsables fédéraux	<u>8 222,97</u>	34 772,75 46 490,70
649200	Frais d'organisation d'activités	158,00	
649210/250	Frais d'organisation de concours	5 615,53	
649300	Cotisation internationale	442,91	
649400	Cotisation Fédérale & Interfédérale	890,12	
649500	Frais de réunions	2 517,74	96241,30 56 115,00
<u>AUTRES CHARGES DIVERSES</u>			
651400	Subvention Sport de Haut Niveau	59 455,48	
651500	Formation « Cadres »	4 454,02	
651550	Formation des arbitres	990,00	
651650	Bourses individuelles	0,00	
651700	Cadre Sportif	26 624,19	
652000	Cotisation C.O.I.B. / A.I.S.F.	725,00	
652100	Frais divers	4 246,13	
652200	Chèques Sport	5,81	
657000	Frais bancaires	69,22	96 567,85
<u>TOTAL DES CHARGES</u>			<u>229 240,72</u>

PRODUITS

700000	Cotisations individuelles	47 256,50	
700050	Cotisations Haut Niveau	19 215,00	
702000	Insignes – redevances diverses — divers	280,50	
702050	Participation Equipement Personnel	0,00	
704000	Publicité	2 600,00	
703 – 704 - 706	Redevances de tir – Carnets de tir	4 044,75	
707000	<u>Ecole de tir + initiateurs</u>	<u>1 150,00</u>	74 546,75
742100	Subsides ADEPS - Fonctionnement + Cadre Administratif	49 305,15	
742200	- Sport Haut Niveau	99 555,79	
742300	- Non Marchand	4 052,53	
742350	- Non marchand	3 931,46	
742700	- Cadre sportif	0,00	
742750	- Formation Cadres	3 000,00	
742760	-Formation Arbitres	384,21	156 297,68

742850 Produits financiers

585,68

585,68

TOTAL DES PRODUITS**2314302,11****Résultats de l'exercice 2009****BENEFICE****2 189,39****ANALYSE DE LA SITUATION COMPTABLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2009.**

	GESTION EXPLOITATION						BUDGET 2009			
	Réalisation 2009		Réalisation 2008		Comparaison 2008 <> 2009		Budget 2009		Comparaison Budget< Réalisation.	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
COMPETITIONS NATIONALES										
649210	Championnat LFBA 18 m	2.375,70		2.133,29		242,41		2.300,00		75,70
649215	CB toutes disciplines	3.239,83		2.657,17		582,66		2.700,00		539,83
		5.615,53		4.790,46		825,07		5.000,00		615,53
		-5.615,53		-4.790,46		-825,07		-5.000,00		-615,53
COMPETITIONS INTERNATIONALES- STAGES ELITES & ECOLE JEUNES										
742200	ADEPS - Sport Haut Niveau	99.555,79		99.493,66		62,13		98.000,00		1.555,79
742750	ADEPS - Formation Cadres	3.000,00		3.500,00		- 500,00		4.500,00		- 1.500,00
742760	Formation des Arbitres coût cadre sportif 2009	384,21				384,21				384,21
		- 44.717,75				- 44.717,75				- 44.717,75
651400	PP 2009- Sport HN	59.455,48		91.813,21		- 32.357,73		92.000,00		- 32.544,52
651500	PP 2009- Formation Cadres	4.454,02		4.267,14		186,88		4.300,00		154,02
651550	PP 2009- Formation Arbitres	990,00				990,00				990,00
651600	PP 2008- Promotion discipline									
651650	Restitution Bourses individ.			12.547,96		- 12.547,96		15.000,00		- 15.000,00
		58.222,25	64.899,50	102.993,66	108.628,31	- 44.771,41	- 43.728,81	102.500,00	111.300,00	- 44.277,75
		-6.677,25		-5.634,85		-1.042,60		-8.800,00		2.122,75
DIVERS										
701000	Taxes 70m:taxes s/org.	1.853,95		1.630,00		223,95		1.700,00		153,95
702000	Insignes et divers	280,50		75,00		205,50		150,00		130,50
702500	Equipement personnel (Nat.)			78,00		- 78,00		100,00		- 100,00
703000	Taxe FITA	1.050,80		811,48		239,32		850,00		200,80
706000	Licences de tir	1.140,00		1.158,00		- 18,00		1.300,00		- 160,00
707000	Ecole initiateurs	1.150,00		200,00		950,00		1.300,00		150,00
751100	Produit de placement	585,68		1.597,61		- 1.011,93		1.200,00		- 614,32
835000	Provision pour risque PP	14.000,00								
847100	Frais Corps Arbitral	1.494,14		1.366,24		127,90		1.500,00		5,86
649000	Formation							1.400,00		- 1.400,00
649200	Frais organisation activités	158,00		570,79		- 412,79		1.000,00		- 842,00
649450	Achats distinctions FITA			641,00		- 641,00		160,00		- 160,00
652100	Frais divers	4.251,94		2.257,21		1.994,73		2.000,00		2.251,94
657000	-Frais bancaires	69,22		60,00		9,22		160,00		- 90,78
664000	Déficit sur provisions actées			1.726,41		- 1.726,41				
764000	Boni sur provisions actées									
		6.060,93	19.973,30	5.550,09	6.616,65	510,84	643,35	6.600,00	6.220,00	539,07
		-13.912,37		1.066,66		1.154,19		380,00		14.292,37
		231.430,11	229.240,72	285.282,40	289.014,76	-53.852,29	-73.774,04	305.200,00	311.100,00	-73.769,89
		2.189,39		-3.732,36		19.921,75		-5.900,00		8.889,39
		Réalisation 2009	Réalisation 2008					Budget 2009		Comparaison Budget< Réalisation.
RESULTATS										
COUTS SALARIAUX										
742300	Cadre Administr.	43.357,68		42.114,68		1.243,00		44.100,00		- 742,32
742700	Cadre Sportif	44.717,75		59.675,20		- 14.957,45		73.000,00		- 28.282,25
620200	Rémunérat.empl.	39.854,59		42.630,00		- 2.775,41		53.400,00		- 13.545,41
620201	Double pécule	9.038,63		2.325,30		3.713,33		2.500,00		3.538,63
620202	Prime annuelle	3.070,00		3.590,00		- 520,00		3.800,00		- 730,00
621100	Cot.Patr.ONSS	11.457,05		11.339,30		117,75		14.770,00		- 3.312,95
623000	Assur.Lot	221,74		217,39		4,35		300,00		- 78,26
623100	Secrét social	964,61		1.277,50		- 312,89		1.530,00		- 565,39
623200	Protect.travail	169,92		268,90		- 98,98		300,00		- 130,08
651700	A.G.P.E.	26.622,19		52.674,01		- 26.051,82		55.100,00		- 28.477,81
	taux " Coûts salariaux"	88.075,43	88.398,73	101.789,88	114.322,40	- 13.714,45	- 25.923,67	117.100,00	131.700,00	- 29.024,57
		-323,30		-12.532,52		12.209,22		-14.600,00		14.276,70
REVUE "ARCHER"										
704000	Publicité	2.600,00		8.945,83		- 6.345,83		9.000,00		- 6.400,00
643100	Périodique		12.098,46	21.282,85		- 9.184,39		21.500,00		- 9.401,54
		2.600,00	12.098,46	8.945,83	21.282,85	- 6.345,83	- 9.184,39	9.000,00	21.500,00	- 6.400,00
		-9.498,46		-12.337,02		2.838,56		-12.500,00		3.001,54
COTISATIONS										
700000	Cotisations individuelles	47.256,50		44.350,00		2.906,50		48.000,00		- 743,50
700050	Cotisations Haut Niveau	19.215,00		12.030,20		7.184,80		12.000,00		7.215,00
		66.471,50		56.380,20		10.091,30		60.000,00		6.471,50
FRAIS DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF										
742100	Subvention Adeps	10.000,00		9.622,74		377,26		10.000,00		
630100	Dotat.amortiss.		781,33	933,19		- 151,86		250,00		533,19
604000	Marchandises									
613100	Frais de revisor							1.000,00		- 1.000,00
641100	Fourn.bureau	1.921,94		2.720,82		- 798,88		3.000,00		- 1.078,06
641200	Imprimés-divers	3.174,45		640,76		2.533,69		750,00		2.424,45
641300	Timbres	533,90		1.095,90		- 562,00		1.100,00		- 566,10
641400	Téléphone	1.411,51		1.859,03		- 447,52		1.900,00		- 488,49
641410	Internet	1.350,27		1.911,01		- 560,74		2.000,00		- 649,73
643200	Publicité							750,00		- 750,00
644200	Frais de location locaux	2.250,00		3.750,00		- 1.500,00		3.000,00		- 750,00
644300	Frais Publ.Mont.	112,41		321,99		- 209,58		230,00		- 117,59
645100	Assurances	8.397,98		7.879,69		518,29		9.000,00		- 8.397,98
652100	Frais divers	890,12		890,12				9.000,00		- 8.109,88
649652	Cotisations intern. : COIB	1.167,91		1.771,21		- 603,30		1.700,00		- 532,09
		10.000,00	27.514,49	9.622,74	23.835,03	377,26	3.679,46	10.000,00	25.660,00	- 1.834,49
		-17.514,49		-14.212,29		-3.302,20		-15.680,00		-1.834,49
FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION										
648100	Frais de déplacements	8.222,97		7.687,39		535,58				8.222,97
649500	Frais de réunions	2.517,74		1.851,67		666,07		7.800,00		- 5.282,26
694600	Frais de réunions "Congrès"							1.900,00		- 1.900,00
		10.740,71		9.539,06		1.201,65		9.700,00		1.040,71
		-10.740,71		-9.539,06		-1.201,65		-9.700,00		-1.040,71

8. Rapport du collège des vérificateurs aux Comptes pour l'exercice Social 2009.

Rapport du Collège des Vérificateurs aux Comptes de l'asbl Ligue Francophone Belge de Tir a l'Arc—LFBTA en abrégé" à l'Assemblée Générale du 20 février 2010.

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'exécution du mandat de vérificateurs aux comptes que vous nous avez confié.

Les Vérificateurs aux Comptes, Monsieur Ronny DOCKX, domicilié à 1140 Bruxelles et Monsieur Nicolas SERRON domicilié à 4102 Seraing ont procédé en présence de Monsieur Pierre - Jacques LEMAIRE, domicilié à 1410 Waterloo, Trésorier de l' ASBL, à la vérification des comptes annuels présentés pour l'année 2009.

Une vérification systématique des recettes et des dépenses a été effectuée.

Les extraits bancaires attestant des diverses opérations ont été présentés aux Vérificateurs.

Il résulte de cette vérification que la différence entre les recettes et les dépenses représente les avoirs en comptes en date du 31/12/2009, compte tenu des valeurs des opérations en cours.

Sur base des documents présentés et de la vérification effectuée, nous proposons à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes annuels et, en le remerciant pour l'accueil qu'il nous a réservé, de bien vouloir donner décharge au Trésorier

Le Collège des Vérificateurs aux Comptes, ayant pour mission de vérifier les comptes de l'exercice 2009, se dégage de toutes responsabilités en ce qui concerne le budget de l'exercice 2010.

En vous remerciant de la confiance que vous nous avez témoigné, nous vous prions de donner également décharge au Collège des Vérificateurs pour l'exercice 2009

Fait à Waterloo, le 17 février 2010

Ronny DOCKX

Nicolas SERRON

9. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31-12-2009.

Par vote à mains levées, l'assemblée générale DECIDE à la majorité absolue des présents et représentés d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2009, tels qu'établis par le Conseil d'administration.

10. Décharge aux Administrateurs et au collège des Vérificateurs aux comptes pour l'exercice social 2009 ... clôturé le 31 décembre 2009.

Par vote à mains levées, l'assemblée générale DECIDE à la majorité absolue des présents et représentés de donner décharge au Collège des Administrateurs ainsi qu'au Collège de Vérificateurs aux comptes de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé (exercice 2009).

11. Présentation des candidats à la fonction d'administrateur.

Un poste est à pourvoir Un candidat se présente

La présentation du candidat qui a été remise aux mandataires présents, est lue par le trésorier.

FLORENT Bernard (615 ADL)

- **Arbitre international Continental**, retenu pour arbitrer le championnat d'Europe 3D en octobre 2010 à Sassari (Italie)
 - **Arbitre FITA, FIELD et Nature en LFBTA**
 - **Délégué provincial Luxembourg** (jusqu'au 06/11/2009)
 - **Responsable à l'arbitrage de la province de Luxembourg**
 - **Editeur responsable de la « New letter arbitrage »**
 - **Président du club 615 - ADL**
 - **Président comité Provincial du Luxembourg**
 - **Contribue à la publication de « l'Info flash »**
- **A assuré la fonction d'administrateur laissé vacant, du 06 novembre 2009 jusqu'à ce jour, avec charge de l'arbitrage**
- **Langues parlées** : Français, Anglais, Néerlandais, Allemand.
- **Connaissances dans la pratique de Word, Excel**

12. Election de l'administrateur pour terminer le mandat laissé vacant suite à la démission de Madame Nathalie Meyer.

Madame Nathalie Meyer Administratrice démissionnaire souhaite lire aux mandataires, la lettre de motivation de sa démission. Lettre qu'elle a envoyée en son temps au Conseil d'administration et aux contacts des cercles de LFBTA.

Cette démarche elle la sollicite afin de lever toute ambiguïté à propos de sa décision.

Considérant que comme la démission a été acceptée par le CA, que comme les mandataires ont été informés (lettre de démission envoyée), que le lieu n'est pas propice au débat, le Président demande à Madame Meyer de mettre un terme à son intervention.

La Secrétaire générale mise en cause par Madame Meyer, souhaite un droit de réponse et quelques voix se demandent pourquoi ne pas autoriser la lecture.

S'ensuit un échange verbal chaotique dont quelques propos malheureux prononcés au micro par l'administratrice démissionnaire.

Le Président au nom du Conseil d'administration soucieux d'éviter un débat houleux, met un terme à l'intervention.

Madame Meyer quitte l'assemblée séance tenante.

INTERRUPTION DE SCEANCE LE TEMPS DU DEPOUILLEMENT DU VOTE

139 mandataires sont présents ou représentés.

Pour être élu au 1^{er} tour le candidat doit obtenir un minimum de 71 votes de préférence.

Résultats du vote des mandataires :

FLORENT Bernard : 120 voix pour ... 15 voix contre ... 4 abstentions.

A la suite de l'assemblée générale, le Conseil d'administration s'est réuni pour accueillir le candidat élu. Le conseil d'administration lui a proposé d'assurer la gestion de l'Arbitrage, ce qu'il a accepté.

1. Allocution du Président année 2010

Le président ré-ouvre la séance en annonçant le résultat du vote. La réunion reprend au point suivant repris à l'ordre du jour de cette assemblée.

2. Rapport du Trésorier: présentation du budget pour l'exercice social 2010 exercice qui commence le 01-01-2010 et se termine le 31-12-2010.

Comme chaque année, j'ai ressorti de l'armoire la boule de cristal pour établir la prévision budgétaire pour l'exercice 2010.

Comme annoncé il y a un an, bien que je terminerais le mandat d'administrateur élu en 2012, 2010 sera la dernière année durant laquelle j'assumerai la Charge de Trésorier de la LFBTA.

Afin de prévoir la continuité de la gestion de l'association, j'ai demandé à un membre du Conseil si elle voulait bien relever le gant, ce qu'elle a accepté. Madame Claudine Boxho va donc durant cette année me secondier afin de se mettre au fait de la gestion d'une Ligue.

3. Approbation du budget de l'exercice social 2010

Par vote à mains levées, l'assemblée générale DECIDE à la majorité absolue des présents et représentés, d'adopter le budget pour l'exercice social 2010 commençant le 01 janvier 2010 et se terminant le 31 décembre 2010.

<u>BUDGET PREVISIONNEL D'EXPLOITATION POUR L'EXERCICE 2010.</u>					
GESTION EXPLOITATION					
		Réalisation 2009		BUDGET 2010	
		Recettes	Dépense	Recettes	Dépenses
COUTS SALARIAUX totaux « coûts salariaux »					
CADRE ADMINISTRATIF					
623000	Assurance – loi		110,87		120,00
623100	Secrétariat social		579,83		625,00
623200	Protection travail		84,96		100,00
		43 357,68	44 430,98	47 300,00	46 830,00
			- 1 073,30		470,00
CADRE SPORTIF					
742700	Cadre Sportif				Bénévole
		44 717,75	44 717,75		
			0,00		0,00
REVUE « ARCHER »					
704000	Publicité	2 600,00		2 920,00	
643100	Périodique		- 12 098,46		13 000,00
		2600,00	12 098,46	2920,00	13 000,00
			- 9 498,46		- 10 080,00
COTISATIONS					
700000	Cotisations individuelles		47 256,50		50 000,00

700050	Cotisations haut niveau	19 215,00		7 000,00	
	Remboursement participations 2009				11 000,00
		66 471,50		57 000,00	11 000,00
		66 471,50		46 000,00	
FRAIS DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF					
742100	Subvention ADEPS	10 000,00		9 200,00	
613100	Frais de réviseur	0,00		0,00	
630100	Dotations amortissement	781,33		600,00	
604000	Marchandises	0,00		0,00	
641100	Fourniture de bureau	1 921,94		2 500,00	
641200	Imprimés + divers	3 174,45		2 500,00	
641300	Timbres	533,90		700,00	
641400	Téléphone	1 411,51		1 800,00	
641410	Internet	1 350,27		2 000,00	
6415000	Abonnement journaux	0,00		0,00	
642100	Frais informatique	1 274,35		1 300,00	
642110	Site Web	0,00		0,00	
644200	Frais de location locaux	1 500,00		1 500,00	
644300	Frais Publication Moniteur	112,41		120,00	
645100-12	Assurances	8 397,98		9 000,00	
652100	FRBTA-KBFH : Frais divers	890,12		1 000,00	
649652	Cotisations internationales, FITA, COIB ... AISF	1 167,91		1 200,00	
		10 000,00	26 764,49	9 200,00	28 170,00
		- 16 764,49		- 18 970,00	
FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION					
648100	Frais de déplacements	8 222,97		8 500,00	
649500	Frais de réunions	2517,74		2 600,00	
00					
649600	Frais de réunions « Congrès »	0,00		0,00	
		- 10 539,06		- 11 100,00	
COMPETITIONS NATIONALES					
649210	Championnat LFBTA 18m	2 375,70		2 500,00	
649215	Championnats Belgique Toutes disciplines	3 239,83		3 300,00	
		- 5 615,53		- 5 800,00	
COMPETITIONS INTERNATIONALES – STAGES ELITES & ECOLE JEUNES					
742200	Plan Programme	48 000,00		94 500,00	
	1 ^{er} Acompte 2009	40 800,00			
	2 ^{ème} Acompte (à recevoir en 2010)	98 000,00			
	Prévision du solde à recevoir en 2010-02-27	10 755,79			
	Coût Cadre technique (à déduire)	- 44 717,75			
651400	PP - B - Stages + Convention	59455,48		98 000,00	
651500	PP – C - Formation Cadres	4 454,02		4 500,00	
651550	PP – C - Formation Arbitres	990,00		1 000,00	
651600	PP - A - Promotion Discipline	0,00		0,00	
651650	Restitution Bourses individuelles				
742500	ADEPS Bourses Individuelles		inclus dans Plan Programme		
742500	Subvention Formation Arbitres	384,21		1 000,00	
742500	Subvention Formation Cadres	1 500,00		4 500,00	
	Prévision solde 2009	1 500,00			
		58 222,25	64 899,50	100 000,00	103 500,00
		- 6 677,25		- 3 500,00	
DIVERS					
701000 ; 705000	Taxes 70m ; taxes sur organisations	1 853,95		1 900,00	
702000	Insignes et divers	280,50		150,00	

02500	Equipe Personnel (national)	0,00		1 500,00	
703000	Taxe FITA	1 050,80		1 100,00	
706000	Licences de tir	1 140,00		1 300,00	
707000	Ecole Initiateurs	1 150,00		1 200,00	
744000	Sponsoring	0,00		0,00	
751100	Produit de placement	585,68	7	600,00	
635000	Provision pour risque Plan programme		14 000,00		0,00
647100	Formation arbitres + achats divers		1494,14		1 500,00
649000	Formation		0,00		0,00
649100	Actions de promotion		0,00		0,00
649200	Frais organisation activités		158,00		1 000,00
649450	Achats distinctions FITA		0,00		200,00
652100	Frais divers		4 251,94		2 000,00
657000	Frais bancaires		69,22		70,00
		6 600,93	19 973 ,30	7 750,00	4 770,00
			- 13 912,37		2 980,00
		231 430,11	229 240,72	120 670,00	120 670,00
RESULTATS		2 189,39		0,00	
		Réalisation 2009		BUDGET 2010	
		Situation au 31-12-2009			

4. Appel et nomination des vérificateurs aux comptes

L'assemblée générale DECIDE à la majorité simple des présents et représentés, de confirmer les personnes suivantes en la qualité de « Vérificateurs aux comptes » :

Monsieur Ronny DOCKX, domicilié : Rue Ed. Stuckens, 63 à 1140 EVERE

Monsieur Nicolas SERRON, domicilié : Rue de Bonnelles, 301 à 4102 SERAING

5. Présentation du Plan Programme 2010

par l'Administrateur à la gestion sportive.

En ce qui concerne le fonctionnement de l'élite, nous avons légèrement changé la structure générale. Afin de pouvoir répondre plus aisément à la spécificité de chaque discipline, nous les avons séparées. Nous avons regroupé les élites par discipline, et ainsi mis en place :

- Une structure 3D ... gérée par Henri Willems assisté par Serge Verrier.
- Une structure FIELD ... gérée par Claude Gysen.
- Une structure FITA ... gérée par le Directeur Technique assisté par Philippe Prieels.
- Une structure formation de cadre ... dont le titulariat du niveau 1 a été confié à Léon Lejeune.

A cette occasion je les remercie tous, pour l'aide qu'il nous apporte.

Afin de faire fonctionner l'ensemble, il convenait de trouver les moyens financiers.

Un plan programme a été établi, il comprend 3 chapitres :

- Le rapport d'activité de l'année précédente afin de justifier les dépenses a été rédigé par le secrétaire administratif.

- La programmation des actions 2010... rédigée par le Directeur Technique.
- La budgétisation du programme 2010 proposé ... mise en forme par le Trésorier.

Si nous avons une structure pour fonctionner, une programmation budgétisée, il convient d'avoir des élites qui veuillent bien tenter la sélection. Qu'il soit jeune ou ancien membre de l'équipe, tous ont rentré à la date et à l'heure le dossier de candidature en fonction des critères énoncés.

Si nous avons la chance de pouvoir compter avec eux, la prudence reste de mise. En effet, nous n'avons toujours aucune certitude quant à l'acceptation de tout ou partie du plan programme 2010. Toutefois plusieurs contacts pris avec les instances subsidiaires, autorise l'optimisme. Les impressions qu'elles nous inspirent, nous laissent espérer une subvention 2010 plus favorable que celle annoncée en 2009.

A l'avenir, il est clair que nous devront démontrer une certaine rigueur quant à l'élaboration et l'application des critères d'accès aux structures « Elites ».

Les critères de sélection seront communiqués avant que la saison extérieure ne commence. Un niveau sera demandé pour être retenus dans l'élite LFBTA.

Une attention particulière sera accordée à la discipline Olympique ... le Recurve FITA. L'inspecteur ADEPS ayant en charge le Tir à l'Arc, nous a informé que l'administration souhaitait cette approche.

Je me dois aussi de remercier la Flèche d'Or d'Anderlecht et la Flèche Brisé de Godinne qui nous ont mis gracieusement leurs infrastructures à disposition pour permettre la tenue des stages élites.

Grand merci à eux.

Le plan programme 2010 propose à l'image des saisons précédentes, des journées de stages préparatoires et des compétitions à haut niveau. Sa présentation est toutefois légèrement différente ... chaque discipline se préparant séparément, elles sont présentées séparément.

Les disciplines FITA Jeunes et Séniors travaillent ensemble ... leur préparation étant analogue. Ont été programmés : 5 stages en salle pendant le période hivernal et 5 stages en salle longue distances à Tubize.

Pour Junior et cadets sont prévus : 3 jours de stage (sur site) précédant chaque compétition.

Compétition préparatoire : Une Coupe junior (mai 2010 Reggio Calabria-Italie) en préparation des Championnats d'Europe.

Compétitions au sommet : Championnats d'Europe juniors et cadets (juillet 2010 Winnenden- Allemagne).

Les jeux Olympiques de la Jeunesse Zoé Göbbels est la mieux armée pour se qualifier.

Pour les Séniors : 3 jours de stage (sur site) précédant chaque compétition.

Compétition en salle : Championnat d'Europe en salle (mars 2010 à Porec-Croatie) ...

... sont sélectionnés Zoé Göbbels et San Kyritsoglou.

Compétition préparatoires : Etape Coupe du Monde (mai 2010 à Porec-Croatie).

Grand prix EMAU (juillet 2010 Moscou-Russie).

Compétitions au sommet : Championnat d'Europe senior (mai 201 Roveroto-Italie).

Championnats du Monde Universitaires (Shenzhen-Chine)

Les disciplines FIELD Jeunes et Séniors travaillent ensemble. Ont été programmés : plusieurs séances organisées en soirée dans les installations de cercles LFBTA, 2 stages en salle à Tubize, un week-end sur terrain permanent FIELD et 3 jours de stage (sur site) précédant le Championnat du Monde.

Compétitions préparatoires : le Tournoi des 5 nations.

Compétition au sommet : Championnat du Monde en Campagne (juillet 2010 Budapest-Hongrie).

Les disciplines 3D Séniors travaillent ensemble. Ont été programmés : une séance mensuelle sur terrain 3D dans les installations des cercles LFBTA et 3 jours de stage (sur site) précédant le Championnat d'Europe.

Compétition au sommet : Championnat d'Europe 3D (octobre 2010 Alghero Sassari-Italie).

Chaque archer doit montrer une progression par rapport à l'année précédente ou démontrer qu'il reste au plus haut niveau. Faute de quoi il peut être amené à être retiré de l'équipe.

Les Archers dont la fiche individuelle se trouve au Plan Programme 2010 sont :

Discipline FITA : Recurve ...

Elites fédérales cadets et juniors ... Claudio Slaviro, Jonathan Vandergucht, Clément Leblanc, Nicolas Masure, Laurent Royen et Nicolas Matton.

Discipline FITA : Compound ...

Sportif de Haut Niveau ... Sam Kyritsoglou.

Espoirs sportifs séniors ... Catheline Dessoy, Grégory Aerts, Julien Depoitier et Mathieu Vandepoele.

Espoir sportif junior ... Sarah Prieels.

Elites fédérales séniors ... Michèle Gillet, et Cédric Van Elven.

Elites fédérales cadets et juniors ... Elke Verdin, Corentin Moemaers et Nicolas Van Reybrouck.

Discipline FIELD: Recurve ... Sportif de Haut Niveau ... Marina Prélipcéan.

Espoirs sportifs juniors ... Zoé Göbbels.

Compound ... Sportif de Haut Niveau ... Denayer Sébastien.

Elite fédérale sénior ... Vincent Vandervelden.

Longbow ... Sportif de Haut Niveau ... David Bottiau.

Discipline 3D : Longbow ... Sportif de Haut Niveau ... Serge Verrier

Instinctive bow ... Elites fédérales séniors ... Claudine Boxho, Mireille Toussaint, Simon de Wrangel et Jean-Marc Heine.

Barebow ... Elites fédérales séniors ... André Lucas, Jean-Marc Delmarche et Daniel Bugeneers.

Compound ... Elite fédérale sénior ... Eddy Huberty.

Maintenant s'il y a l'élite il y a aussi les archers loisirs.

Fin février ... début mars, devrait être présenté un document permettant d'assimiler et d'appliquer tous les changements FITA (Présentés au point 4.1b du présent rapport). Soyez donc attentifs, car il y a des changements importants.

Mise en œuvre à la suite de la réunion des organisateurs :

La question posée à propos des catégories des débutants nous a incité à rédiger des règlements les concernant.

Les prix des inscriptions ont été revus à la hausse.

Quant aux documents d'arbitrage, ils ont tous été remaniés et adaptés par l'Administrateur en charge de l'Arbitrage.

Les formations.

En 2010, une formation de « Niveau 1 (Initiateur) » sera organisée sous le titulariat du Secrétaire administratif.

Que les candidats potentiels soient attentifs aux documents qui paraîtront prochainement.

Merci pour votre attention.

6. Divers

Le Président du cercle d'Evere a posé la question suivante :

Comment pouvons-nous être certains que les questions que nous posons au CA par l'entremise de notre délégué de Province sont transmises ?

Il précise que lors d'une réunion de la province du Brabant en avril 2009, un certain nombre de remarques manuscrites à l'attention du conseil d'administration, a été déposés pour suivre le chemin hiérarchique (Délégué ... CA). Il estime que par courtoisie élémentaire les réponses à y apporter, le soient également par écrit.

Après un bref exposé par le Délégué de la province du Brabant de sa méthode de travail, le Président au nom du Conseil d'administration prend acte de la remarque pertinente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h.

Après avoir rédigé le procès-verbal de l'assemblée générale, le Secrétaire administratif le présentera aux membres du Conseil d'administration et aux mandataires.

Un exemplaire amendé suivant les remarques éventuelles sera signé par le Président et la Secrétaire générale ainsi que par tous mandataires qui en exprime le désir.

Pour le Conseil d'administration,

Patrick MEUNIER
Président de la L.F.B.T.A.

Francine HANIQUE
Secrétaire générale de la L.F.B.T.A